Partageons !
Info CFDT groupe Valeo
Cfdt: S'ENGAGER POUR CHAC AGIR POUR TOUS
Valeo
https://valeo.cfdt-fgmm.fr/
Octobre 2023

Mutuelle Valeo

Notre mutuelle présente des résultats financiers en déficit aussi elle a demandé de revoir les cotisations et prestations .
Afin de conserver notre mutuelle une augmentation des cotisations sera effectuée le 1er janvier 2024 selon le tableau ci-dessous.

Montant en Euros des augmentations mensuel de la mutuelle				
isolé	**salarié**	**1,71 €**	**3,49 €**	**5,75 €**
	employeur	10,95 €	10,95 €	10,95 €
	global	12,66 €	14,44 €	16,70 €
famille	**salarié**	**5,22 €**	**7,45 €**	**10,25 €**
	employeur	10,95 €	10,95 €	10,95 €
	global	16,17 €	18,40 €	21,20 €

A partir du 1er Janvier 2025 la médecine douce sera désormais remboursée à 4 séances par bénéficiaire et par an à hauteur de 45€/séance sur l'ensemble des contrats.

La CFDT a proposé une cotisation proportionnelle au salaire, la direction a refusé cette proposition.
Si nous voulons conserver notre mutuelle qui reste intéressante nous devons tous faire attention collectivement à la façon dont nous l'utilisons. Faire des devis, utiliser le réseau Itelis peut permettre d'éviter de nouvelles augmentations ou déconvenues dans l'avenir.

NAO

Nous avons fait une demande à la direction pour avancer les négociations salariales obligatoires. Aussi celles- ci débuteront en Novembre 2023.
Pour la CFDT , il est évident que compte tenu de la période inflationniste du moment , la base de négociation ne pourra pas être inférieure aux indices constatés de hausse d'inflation réels.
Aussi nous vous demandons de vous rapprocher de vos élus CFDT pour commencer à évoquer ce sujet et vos revendications.

Nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

Les fiches emplois vont vous être remises prochainement. Vous devrez signer la remise en main propre de votre fiche emploi, cela ne veut pas dire que vous acceptez son contenu et votre nouvelle classification. Vous avez un délai de 1 mois pour contester son contenu.
Votre nouveau coefficient sera donné en fonction du poste que vous occupez et des activités principales que vous faites. Votre ancienneté, vos compétences accumulées, vos aptitudes sont valorisées par votre salaire mais pas par un coefficient .

LA CLASSIFICATION À QUOI ÇA SERT ?

- À évaluer le **contenu de ton travail réel.**
- À faciliter **sa reconnaissance.**
- À **classer objectivement ton emploi.**
- À être un repère pour ton **évolution de carrière.**
- À définir ton **salaire minimum conventionnel.**
- A définir les **dispositions catégorielles qui te sont applicables.**

Ce changement de classification n'aura aucune influence sur votre salaire car il est garanti par la nouvelle convention.

Certains techniciens qui occupent un poste classé désormais dans la catégorie des cadres (À partir de F11) se verront proposer un statut cadre (ils pourront refuser).
Des cadres qui occupent un poste désormais "technicien" (sous F11) conserveront leurs statuts cadres .

.

Nous t' invitons à en faire la demande, et en cas de doute, de te rapprocher des élus CFDT.

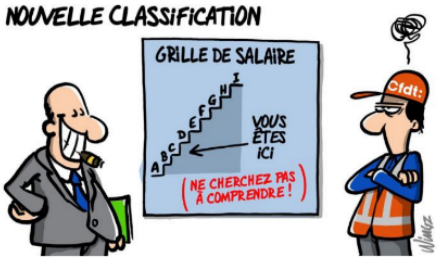

Cfdt: L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !
https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287

Réalisé par inter CFDT Valeo . rsgnts: *secrétaire P.Wattebled - philippe.wattebled@valeo.com*